



ANNEXE 1

REFERENTIEL DE FORMATION

ANIMATEUR
DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Finalité de la formation

Le référentiel de formation a pour objet de décrire le parcours à suivre par l'apprenant pour acquérir les compétences nécessaires à l'encadrement des jeunes sapeurs-pompiers, que ce soit en pédagogie ou dans le cadre des activités physiques.

Conception de la formation

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation des connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.

La formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers est une formation assurée par les services départementaux d'incendie et de secours au profit des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers (sapeurs-pompiers ou non sapeurs-pompiers).

Sous la responsabilité d'un responsable pédagogique, l'équipe pédagogique du SDIS est chargée de la construction des scénarii pédagogiques de formation, validés par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

La conception des séquences pédagogiques peut nécessiter l'implication de personnes reconnues compétentes dans les thématiques abordées (SSSM, filière EAP, titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ou répondant aux critères fixés par l'article 1^{er} de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme,...).

Organisation de la formation

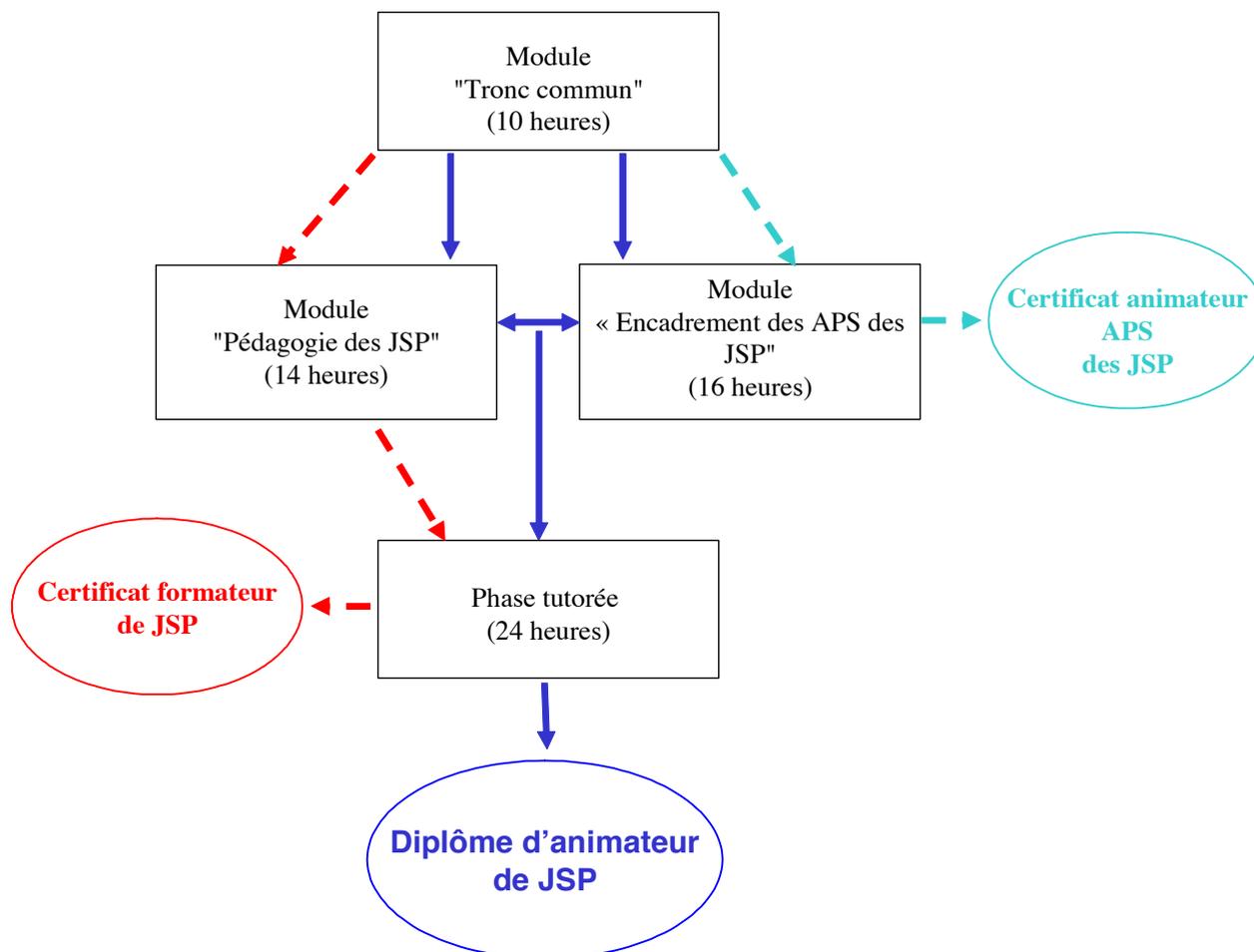
Le référentiel de formation se compose de trois modules de formation. Les modalités d'organisation sont définies et mises en oeuvre par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant en collaboration avec le responsable pédagogique du stage.

Le module "Tronc commun" constitue le socle de base pour accéder aux autres modules "Pédagogie des JSP" et/ou "Encadrement des activités physiques et sportives des JSP".

Pour être reconnu formateur dans le cadre des séquences de formation théorique et pratique des jeunes sapeurs-pompiers, l'apprenant doit obligatoirement acquérir les compétences du module "Tronc commun" et du module "Pédagogie des JSP" et avoir réalisé à l'issue de ces deux modules une phase tutorée. Cette phase consiste en une période de mise en situation, au sein d'une section de JSP, dans le cadre d'un tutorat pendant un trimestre (soit environ 24 heures). Le tuteur (animateur de JSP expérimenté, responsable pédagogique ou responsable de section de JSP) accompagnera l'apprenant lors de ces temps de mise en situation.

Pour être reconnu animateur d'activités physiques et sportives de jeunes sapeurs-pompiers, l'apprenant doit obligatoirement acquérir les compétences du module "Tronc commun" et du module "Encadrement des activités physiques et sportives des JSP".

Pour être reconnu animateur de jeunes sapeurs-pompiers et recevoir le diplôme correspondant, l'apprenant doit obligatoirement acquérir les compétences des trois modules : "Tronc commun", "Pédagogie des JSP" et "Encadrement des activités physiques et sportives des JSP" et avoir réalisé à l'issue de ces trois modules une phase tutorée. Cette phase consiste en une période de mise en situation, au sein d'une section de JSP, dans le cadre d'un tutorat pendant un trimestre (soit environ 24 heures). Le tuteur (animateur de JSP expérimenté, responsable pédagogique ou responsable de section de JSP) accompagnera l'apprenant lors de ces temps de mise en situation.



Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée par une équipe pédagogique composée d'un responsable pédagogique et de formateurs. En fonction des thématiques abordées, le recours à des formateurs spécialisés sera nécessaire notamment pour l'unité de valeur 1.4 « Animation en accueils collectifs de mineurs » et le module « Encadrement des activités physiques et sportives des JSP » pour lesquels la qualification des formateurs est précisée dans les fiches descriptives de l'unité de valeur concernée.

Le nombre d'apprenants est défini par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant, en fonction du nombre de formateurs et des moyens pédagogiques à disposition. Les apprenants accèdent aux modules de la formation en fonction des pré-requis définis dans le référentiel de formation.

La vérification des pré-requis doit être organisée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant avant l'entrée en formation. L'acquisition de ces pré-requis peut être réalisée par le dispositif de validation des acquis de l'expérience ou de reconnaissance des attestations, titres et diplômes.

FORMATION D'ANIMATEUR DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS

(40 heures)

MODULE "TRONC COMMUN"	10 heures
UV 1.1 : Dispositions réglementaires relatives aux jeunes sapeurs-pompiers	1 heure
UV 1.2 : Gestion de groupe	4 heures
UV 1.3 : Sécurité physique et morale des mineurs	1 heure
UV 1.4 : Animation en accueils collectifs de mineurs	4 heures
MODULE "PEDAGOGIE DES JSP"	14 heures
UV 2.1 : Cours de formation des JSP	2 heures
UV 2.2 : Conditions d'apprentissage des préadolescents et des adolescents	4 heures
UV 2.3 : Conception et animation d'une séquence de formation	8 heures
MODULE "ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JSP"	16 heures
UV 3.1 : Encadrement des activités physiques et sportives des JSP	16 heures

MODULE TRONC COMMUN (10 heures)

Objectifs

Le module « Tronc commun » a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître les dispositions réglementaires relatives aux jeunes sapeurs-pompiers et aux fonctions d'animation en accueils collectifs de mineurs.

Savoir-faire :

Etre capable de gérer des mineurs, individuellement ou en groupe.
Assurer la sécurité physique et morale de mineurs.

Savoir être :

Avoir une attitude et un comportement adaptés aux mineurs.

Compétences associées

Maîtriser les dispositions réglementaires relatives aux jeunes sapeurs-pompiers et aux accueils collectifs de mineurs.

Conduire l'animation d'un groupe de mineurs, identifier les différents comportements, construire une relation de qualité, individuelle ou collective, et prévenir toute forme de discrimination.

Unité de Valeur 1.1 : Dispositions réglementaires relatives aux JSP

Volume horaire : 1 heure

Pré-requis : Néant

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les principales dispositions réglementaires relatives à l'encadrement des jeunes sapeurs-pompiers.

Éléments de contenu

Le cadre réglementaire relatif à l'encadrement des jeunes sapeurs-pompiers

Les textes réglementaires

L'organisation des associations de JSP

Le système associatif pyramidal (FNSPF, union ou association départementale...)

Les assurances, les conventions SDIS/UDSP

Le service commandé pour les animateurs

L'habilitation préfectorale des unions départementales ou des associations départementales

L'aptitude médicale du JSP

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation formative permettant aux formateurs d'apprécier le niveau d'acquisition des savoirs et de justifier la validation des compétences associées.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs s'appuieront sur une approche interactive et non scolaire des textes réglementaires. Ils orienteront l'apport de connaissances sur les dispositions nationales mais également locales propres au département.

Unité de Valeur 1.2 : Gestion de groupe

Volume horaire : 4 heures

Pré-requis : Néant

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître les méthodes d'observation et de compréhension des phénomènes de groupe afin de faciliter la communication et les échanges au sein du groupe mais également d'appréhender la gestion individuelle des comportements liés aux préadolescents et adolescents.

Éléments de contenu

Les principes de la dynamique de groupe

Les différents comportements individuels

Les phénomènes de groupe

Les différents modes de communication du groupe

Communication et développement des relations avec les mineurs

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation formative permettant aux formateurs d'apprécier le niveau d'acquisition des savoirs et de justifier la validation des compétences associées.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs pourront s'appuyer sur les compétences de formateurs titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD) ou répondant aux critères fixés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme ou de tout autre organisme habilité.

Unité de Valeur 1.3 : Sécurité physique et morale des mineurs

Volume horaire : 1 heure

Pré-requis : Néant

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant d'identifier les comportements déviants et les conduites addictives propres aux préadolescents et adolescents et le cas échéant, d'apporter une réponse adaptée aux situations rencontrées.

Éléments de contenu

Les comportements déviants pouvant apparaître chez les jeunes
Sensibilisation aux risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles

Le rôle et la posture de l'animateur face à ces situations

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation formative permettant aux formateurs d'apprécier le niveau d'acquisition des savoirs et de justifier la validation des compétences associées.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs pourront s'appuyer sur les compétences du service de santé et de secours médical, de pédopsychiatres, de formateurs titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD) ou répondant aux critères fixés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme ou de tout autre organisme habilité.

Unité de Valeur 1.4 : Animation en accueils collectifs de mineurs

Volume horaire : 4 heures

Pré-requis : Néant

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le cadre réglementaire et l'organisation des accueils collectifs pour mineurs lui permettant de s'intégrer dans une équipe d'animateurs en ACM et d'y encadrer des mineurs.

Eléments de contenu

Le contexte des accueils collectifs de mineurs

L'éducation populaire, les organisateurs
Les différents types d'accueils
Les ACM, éléments chiffrés

L'organisation d'un ACM :

Les différents acteurs et leurs rôles
Les projets éducatif et pédagogique
L'équipe éducative
Les responsabilités des animateurs
La participation des mineurs
La relation aux familles

Le rôle de l'Etat :

La protection des mineurs
Le cadre réglementaire des ACM
Le contrôle et l'évaluation des accueils

Critères d'évaluation

Non évaluée

Recommandations pédagogiques

Cette unité de valeur devra être animée par un formateur répondant à l'une des qualifications suivantes :

- titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)
- titulaire d'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme, et justifiant d'au moins une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en ACM, d'une durée totale d'au moins 28 jours dans les 5 ans qui précèdent.

La présence d'un animateur de JSP expérimenté est recommandée pour faire le lien, le cas échéant, avec le fonctionnement des associations départementales de JSP.

MODULE PEDAGOGIE DES JSP (14 heures)

Objectifs

Le module "Pédagogie des JSP" a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

- Connaître le cursus de formation des jeunes sapeurs-pompiers
- Connaître les conditions les plus favorables à l'apprentissage des préadolescents et des adolescents

Savoir-faire :

- Concevoir et animer de façon ludique une séquence de formation pour des JSP

Savoir être :

- Montrer de l'aisance en tant que formateur

Compétences associées

Concevoir les séquences de formation conformément au cursus de formation des JSP

Créer des conditions favorables à l'apprentissage des préadolescents et adolescents

Mettre en œuvre les techniques et outils pédagogiques d'animation adaptés aux préadolescents et adolescents et maîtriser les techniques d'animation

Unité de Valeur 2.1 : Cours de formation des JSP

Volume horaire : 2 heures

Pré-requis : Module « Tronc commun »

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le cursus de formation des JSP et sa déclinaison au niveau départemental.

Éléments de contenu

Organisation et déroulement de la formation des JSP

Le cadre réglementaire

Le référentiel des activités et des compétences des JSP

Organisation et épreuves du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation formative permettant aux formateurs d'apprécier le niveau d'acquisition des savoirs et de justifier la validation des compétences associées.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs insisteront auprès des futurs animateurs de JSP sur l'approche de la formation du JSP suivant un apprentissage progressif axé sur le développement de compétences.

Unité de Valeur 2.2 : Conditions d'apprentissage des préadolescents et des adolescents

Volume horaire : 4 heures

Pré-requis : Module « Tronc commun »

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de connaître le développement intellectuel et psychoaffectif du préadolescent et de l'adolescent pour créer les conditions les plus favorables à l'acquisition des savoirs et des savoir-faire.

Éléments de contenu

L'apprentissage des préadolescents et adolescents, comportement psychoaffectif

Les caractéristiques biologiques et neurophysiologiques de l'enfant et de l'adolescent

Le développement psychoaffectif

Les conditions favorisant l'acquisition des savoirs et des savoir-faire

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation formative permettant aux formateurs d'apprécier le niveau d'acquisition des savoirs et de justifier la validation des compétences associées.

Recommandations pédagogiques

Les formateurs pourront s'appuyer sur les compétences de pédopsychiatres, de formateurs titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD) ou répondant aux critères fixés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 09 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme ou de tout autre organisme habilité.

Unité de Valeur 2.3 : Conception et animation d'une séquence de formation

Volume horaire : 8 heures

Pré-requis : Module « Tronc commun »

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de concevoir et de conduire une séquence de formation au profit d'un groupe de JSP, d'appréhender les techniques et les outils pédagogiques appropriés à la formation des jeunes, d'être capable de les choisir et de les mettre en œuvre.

Éléments de contenu

La démarche de conception d'une action de formation

Les différents types de séquences

Les différentes techniques et méthodes pédagogiques à utiliser suivant la séance à réaliser

La communication (Visuel, Auditif, Kinesthésique, ...)

Les supports pédagogiques et leur utilisation

Les outils pédagogiques et leur utilisation

L'importance du caractère ludique de l'enseignement

L'animateur dans son rôle de pédagogue

Animation d'un exposé théorique

Animation d'un atelier pratique

Critères d'évaluation

L'unité de valeur fera l'objet d'une évaluation formative permettant aux formateurs d'apprécier le niveau d'acquisition des savoirs et de justifier la validation des compétences associées.

Recommandations pédagogiques

Le travail en sous-groupe et en atelier est recommandé pour permettre à chaque apprenant de s'approprier les différentes méthodes pédagogiques.

Les formateurs pourront s'appuyer sur les compétences de pédagogues, de professeurs, d'enseignants, d'animateurs de JSP expérimentés, etc.

MODULE ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JSP (16 heures)

Objectifs

Le module " Encadrement des activités physiques et sportives des JSP" a pour objet de permettre à l'apprenant de :

Savoir :

Connaître et comprendre la logique de planification des séances d'activité physique et sportive pour les JSP

Savoir-faire :

Animer de façon ludique une séance d'entraînement physique adaptée au développement biologique d'un jeune public

Savoir être :

Adopter une attitude responsable et appropriée à l'encadrement des activités physiques des JSP

Compétences associées

Créer des conditions favorables à l'entraînement physique des JSP

Encadrer et animer une séance d'activité physique pour les JSP suivant une programmation prédéfinie

Favoriser l'autonomie du préadolescent et de l'adolescent dans son entraînement physique

Unité de Valeur 3.1 : Encadrement des activités physiques et sportives des JSP

Volume horaire : 16 heures

Pré-requis : Module « Tronc commun »

Objectifs de la formation

L'unité de valeur de formation doit permettre à l'apprenant de dispenser une séance pratique d'activités physique et sportive prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (11 à 18 ans) et un cadre réglementaire, sous l'autorité d'un responsable de section.

Éléments de contenu

Organisation de l'entraînement cardiovasculaire, musculaire et athlétique par tranche d'âge. Théorie et pratique

Le déroulement type d'une séance d'entraînement physique

La logique de planification des séances d'entraînement physique sur l'ensemble du cursus de formation du JSP

Les règles d'un développement harmonieux d'un jeune de 11 à 18 ans

L'organisation et les particularités de l'entraînement par tranche d'âge

Les éducatifs ludiques adaptés à la spécificité du public (JSP)

La réglementation des épreuves sportives pratiquées par les JSP

Les disciplines sportives chez les JSP et leur réglementation propre

Les bonnes pratiques de vie

L'hygiène de vie et le bien-être

L'hydratation

Les notions de base de diététique

L'importance des échauffements et des étirements

Les pratiques accidentogènes et les risques de blessure

Critères d'évaluation

Non évaluée

Recommandations pédagogiques

Le module "Encadrement des activités physiques et sportives des JSP" du présent référentiel correspond au module complémentaire "Encadrement des activités physiques et sportives des JSP" décliné dans le référentiel EAP prévu par l'arrêté du 06 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers.

Cette unité de valeur doit être encadrée et animée par des personnels de la filière EAP.

Les formateurs devront illustrer leur propos par des cas concrets et s'appuieront sur les fiches de la base de données nationale (guide de l'entraînement physique des JSP (*en cours de réalisation*)).